



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 65201

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le taux d'échec important en premier cycle universitaire. Il désire connaître les moyens mis en oeuvre afin d'apporter des réponses à cette problématique.

Texte de la réponse

L'échec à l'université concerne principalement la première année après le baccalauréat. Pour une large part, il résulte d'une mauvaise orientation, il concerne d'abord les bacheliers professionnels, mal préparés par leurs études antérieures à s'engager dans une formation universitaire générale, mais aussi les bacheliers technologiques, notamment lorsqu'ils sont issus des séries tertiaires. Face à cette situation, le plan pluriannuel pour la réussite en licence a été lancé fin 2007, pour la période 2008-2012. Il mobilise des moyens importants autour de deux grands objectifs : améliorer les taux de réussite au sein du cycle licence et le rendre plus attractif ; rendre le diplôme de licence doublement qualifiant, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle. Appelé à monter en puissance, ce plan représente un effort cumulé sur cinq ans de 730 MEUR, ainsi répartis : 32,4 MEUR en 2008, 103 MEUR en 2009, 170 MEUR en 2010, 211 MEUR en 2011, puis en 2012. Son déploiement prend appui sur le cahier des charges de l'offre de formation pour le cursus licence, rédigé à partir des travaux du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle. Ce dispositif a facilité l'élaboration, par chaque université, du projet qui lui a été demandé par la circulaire du 15 janvier 2008. Un premier bilan des actions mises en oeuvre dans le cadre du plan a été effectué par le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle. Il montre que les universités font porter leurs efforts sur les cinq axes suivants : 1. le renforcement de l'encadrement pédagogique, à travers la mise en place d'enseignants référents, d'un tutorat pédagogique et la réduction des effectifs dans les cours et travaux dirigés. 2. L'organisation d'un dispositif d'accueil des nouveaux étudiants à l'université (des sessions de mise à niveau sont notamment organisées à l'attention d'étudiants présentant des indices de fragilité ; un enseignement de méthodologie du travail universitaire peut leur être proposé). 3. Des mesures de soutien spécifique en faveur des étudiants repérés comme étant en difficulté, voire en décrochage ; certaines universités élaborent des dispositifs de réorientation, soit dans une autre filière de licence, soit dans une formation courte professionnalisée, dans le cadre d'accords passés entre les universités et les IUT ou les STS ; ces possibilités de passerelles ou de réorientation à différentes étapes du cursus sont ouvertes dès la fin du premier semestre et en fin de première année. 4. La professionnalisation des cursus, qui se traduit notamment par l'introduction d'unités d'enseignement de professionnalisation ou, plus généralement, par un module de projet personnel et professionnel et le développement des stages. 5. Enfin, dans une moindre mesure, un engagement de l'université dans une démarche qualité, caractérisée principalement par une évaluation des enseignements par les étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65201

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11322

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1159